



VILLE DE HOUILLES

Département des Yvelines

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Houilles, le 16 mars 2022

Ref. : CM 2022.03.22 AS/JL/SK

A l'attention des Conseillers municipaux

Objet : Convocation à la séance du Conseil Municipal du 22 mars 2022

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie de bien vouloir participer au Conseil Municipal qui se tiendra le :

**MARDI 22 MARS 2022 À 19H00
À L'HÔTEL DE VILLE – SALLE SCHOELCHER (1^{ER} ÉTAGE)**

L'ordre du jour est le suivant :

I. Actualités

II. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 février 2022

III. Relevé des décisions prises par le Maire (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

IV. Questions soumises à l'approbation du Conseil Municipal

- IV.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE** – Approbation et signature de la convention d'adhésion à la centrale d'achat SIFUREP
- IV.2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE** – Attribution d'une subvention exceptionnelle d'urgence à caractère humanitaire au profit du FACECO dans le cadre du conflit en Ukraine
- IV.3 RESSOURCES HUMAINES** – Indemnités de fonctions des élus municipaux – Modificatif
- IV.4 RESSOURCES HUMAINES** – Présentation du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes – Année 2021
- IV.5 ÉDUCATION** – Approbation et signature de la Convention d'objectifs et de financement de la prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) – Bonus territoire CTG Extrascolaire / Périscolaire / Aide spécifique / Accueil Adolescent – Années 2022-2024
- IV.6 URBANISME** – Transfert au Département des Yvelines de la propriété des ensemble immobiliers occupés par les collèges Lamartine et Guy de Maupassant
- IV.7 CULTURE** – Adhésion au dispositif Pass Culture
- IV.8 CULTURE** – Modification du Règlement Intérieur de l'Atelier 12
- IV.9 HYGIÈNE** – Signature d'une convention avec la Société Protectrice des Animaux - Versement d'une subvention
- IV.10 FINANCES** – Adoption du Budget Principal 2022

- IV.11 FINANCES** – Adoption du Budget Annexe 2022 « Résidence pour Personnes Agées - Les Belles Vues »
- IV.12 FINANCES** – Adoption du Budget Annexe 2022 « Assainissement »
- IV.13 FINANCES** – Création d'une autorisation de programme - Projet de construction d'un pôle éducatif
- IV.14 FINANCES** – Vote des taux d'imposition – Exercice 2022
- IV.15 VIE ASSOCIATIVE** – Attribution des subventions de fonctionnement et de projet aux associations, modalités de versement et autorisation de signature des conventions d'objectifs et de moyens entre la commune et les associations bénéficiant d'une subvention annuelle en numéraire – Exercice 2022
- IV.16 ÉDUCATION** – Réforme de la tarification municipale des activités périscolaires et extrascolaires – Refonte du calcul du quotient familial et des tarifs
- IV.17 ADMINISTRATION GÉNÉRALE** – Réforme de la tarification municipale des Cimetières

Comme vous le savez, depuis le 14 mars, le port du masque n'est plus obligatoire. Vous pouvez tout de même le conserver pendant toute la séance.

J'ai le plaisir de vous informer que le public pourra assister au Conseil Municipal. Une retranscription en direct du Conseil Municipal aura également lieu sur le site Facebook de la Ville de Houilles.

Enfin, je tiens à vous préciser que, conformément à la Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, le Conseil Municipal pourra valablement délibérer si le tiers de ses membres est présent. A titre exceptionnel, et conformément à cette même loi, un Conseiller municipal pourra être porteur de **deux pouvoirs**. Je vous remercie donc de bien vouloir faire parvenir les pouvoirs avant la séance (secretariat.general@ville-houilles.fr).

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines




Julien CHAMBON